



LE  
**NICKEL-SLN**

25 FEV. 2021



CE2021-DIMENC-174A5

# Surveillance de la Qualité de l'Air

Suivant l'Arrêté modifié n° 11387-2009/ARR/DIMENC du 12 Novembre 2009

**Rapport du  
4<sup>ème</sup> trimestre  
2020**

# Surveillance de la Qualité de l'Air

## Rapport du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020

### SOMMAIRE

I.	Dispositif de surveillance.....	2
II.	Résultats .....	4
A.	POUSSIERES EN SUSPENSION (PM10) .....	4
1.	Rappel des valeurs de référence .....	4
2.	Station de Logicoop .....	5
3.	Station de Montravel.....	6
4.	Station de Faubourg Blanchot.....	7
B.	DIOXYDE DE SOUFRE .....	8
1.	Rappel des valeurs de référence .....	8
2.	Station de Logicoop .....	9
3.	Station de Montravel.....	10
4.	Station de Faubourg Blanchot.....	11
5.	Station de Griscelli.....	12
C.	DIOXYDE D'AZOTE .....	13
1.	Rappel des valeurs de référence .....	13
2.	Station de Logicoop .....	14
3.	Station de Montravel.....	15
4.	Station de Faubourg Blanchot.....	16
III.	Annexes .....	17

## I. DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

Les stations du réseau de surveillance de la qualité de l'air au voisinage du site de Doniambo appartiennent à l'association SCAL'AIR qui les exploite en tant que composantes de son réseau de surveillance à Nouméa. La transmission des données est cadrée au travers d'une convention technique régulièrement mise à jour entre la SLN et SCAL'AIR. La localisation des stations est présentée sur la carte ci-dessous :

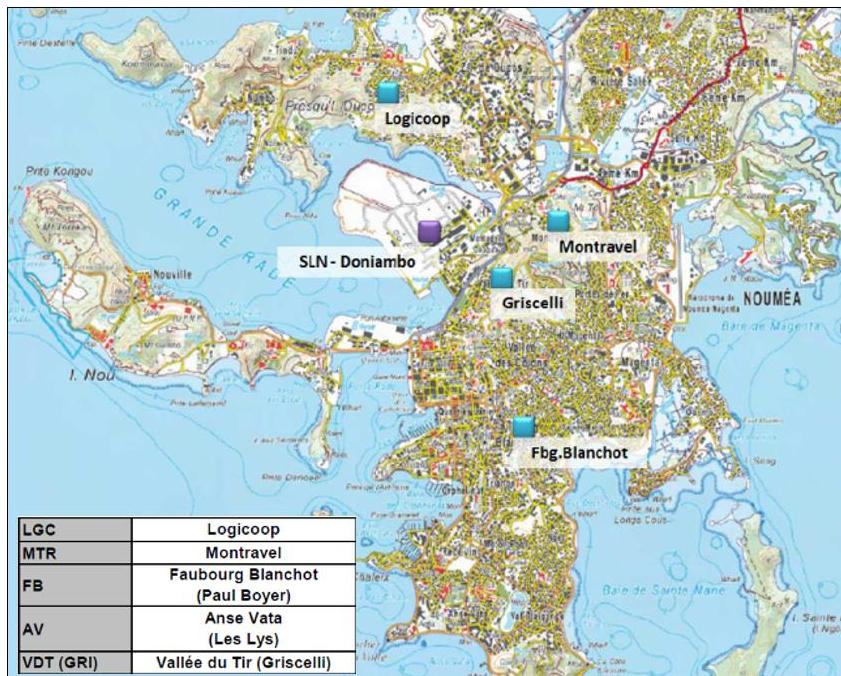


Figure 1 : Carte de localisation des stations de suivi de la qualité de l'air

		Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Griscelli
PM10	Nombre de mesures horaires	2 208	2 195	2 204	/
	Nombre de valeurs horaires manquantes	0	13	4	/
	Taux de représentativité	100%	99,41%	99,82%	/
SO2	Nombre de mesures horaires	2 207	2 181	2 189	2 205
	Nombre de valeurs horaires manquantes	1	27	19	3
	Taux de représentativité	99,95%	98,78%	99,14%	99,86%
NO2	Nombre de mesures horaires	2 202	2 205	2 204	/
	Nombre de valeurs horaires manquantes	6	3	4	/
	Taux de représentativité	99,73%	99,86%	99,82%	/

Tableau 1 : Taux de représentativité des données de suivi de la qualité de l'air

Tableau récapitulatif de l'année :

Les résultats du quatrième trimestre 2020, relatifs à la qualité de l'air au voisinage de l'usine de Doniambo sont résumés dans le tableau ci-dessous. A date, ils sont tous conformes aux valeurs limites pour la protection de la santé humaine et aux objectifs de qualité. Au cours de ce trimestre, le seuil d'information et de recommandation n'a pas fait l'objet de dépassement.

Résultats 2020				2020 T1				2020 T2				2020 T3				2020 T4			
Paramètre	Objectif	Seuil	Plage	LGC	MTR	FB	GRI												
PM10	Objectif de qualité de l'air	30 µg.m-3	moyenne annuelle	12,3	13,3	13,1		10,5	13,0	12,5		10,2	13,7	12,1		11,58	12,3	11,9	
PM10	Valeurs limites pour la protection de la santé humaine	40 µg.m-3	moyenne annuelle	12,3	13,3	13,1		10,5	13,0	12,5		10,2	13,7	12,1		11,58	12,3	11,9	
PM10	Valeurs limites pour la protection de la santé humaine	50 µg.m-3	en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an	0j	0j	0j													
PM10	Seuil d'information et de recommandation	50 µg.m-3	en moyenne sur 24 heures	0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0	
PM10	Seuil d'alerte	80 µg.m-3	en moyenne sur 24 heures	0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0	
SO2	Objectif de qualité	50 µg.m-3	en moyenne annuelle	1,5	0,6	0,3	1,4	2,8	1,4	2,9	1,6	2,6	2,5	2,1	2,6	5,5	3,0	0,4	0,5
SO2	Valeurs limites pour la protection de la santé humaine	350 µg.m-3	en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an	0h	0h	0h	1h	0h	0h	1h	0h	0h	0h	0h	0h	0h	0h	0h	
SO2	Valeurs limites pour la protection de la santé humaine	125 µg.m-3	en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 3 jours par an	0j	0j	0j	0j	0j	0j	0j	0j	0j	0j	0j	0j	0j	0j	0j	
SO2	Seuil d'information et de recommandation	300 µg.m-3	en moyenne horaire	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	
SO2	Seuil d'alerte	500 µg.m-3	en moyenne horaire pendant 3 heures consécutives	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
NOx	Objectif de qualité	40 µg.m-3	en moyenne annuelle	2,9	2,8	1,6		5,8	5,6	5,7		7,7	6,5	5,5		5,4	3,1	2,1	
NOx	Valeurs limites pour la protection de la santé humaine	40 µg.m-3	moyenne annuelle	2,9	2,8	1,6		5,8	5,6	5,7		7,7	6,5	5,5		5,4	3,1	2,1	
NOx	Valeurs limites pour la protection de la santé humaine	200 µg.m-3	en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an	0h	0h	0h													
NOx	Seuil d'information et de recommandation	200 µg.m-3	en moyenne horaire	0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0	
NOx	Seuil d'alerte	400 µg.m-3	en moyenne horaire pendant 3 heures consécutives	0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0	

Tableau 2 : Résultats du suivi de la qualité de l'air pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2020

Remarque : pour les seuils (information et alerte), les valeurs correspondent au nombre de dépassements.

Bien que ces valeurs ne soient pas comparables à l'objectif de qualité ou aux différents seuils de qualité de l'air, les moyennes trimestrielles sont fournies pour chaque trimestre à titre indicatif.

## II. RESULTATS

### A. POUSSIERES EN SUSPENSION (PM10)

#### 1. Rappel des valeurs de référence

*Extrait de l'arrêté n° 2366-2013/ARR/DIMENC du 20 septembre 2013 modifiant l'arrêté n° 11387-2009/ARR/DIMENC du 12 novembre 2009 autorisant la Société le Nickel – SLN à poursuivre l'exploitation de son usine de traitement de mineraux de nickel de Doniambo, sur le territoire de Nouméa :*

La période annuelle de référence est l'année civile.

**Objectif de qualité :**

30 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle des concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

**Seuil de recommandation et d'information :**

50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière.

**Seuil d'alerte :**

80 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière.

**Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :**

Les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont utilisées pour les concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres. Elles ne s'appliquent qu'à la part des concentrations non liées à des événements naturels. On définit par "événements naturels" les événements suivants : éruptions volcaniques, activités sismiques, activités géothermiques, feux de terres non cultivées, vents violents ou remise en suspension atmosphérique ou transport de particules naturelles provenant de régions désertiques.

Les valeurs limites pour la santé humaine sont les suivantes :

- centile 90,4 (soit 35 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières sur l'année civile : 50 µg/m<sup>3</sup>.
- 40 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle.

## **2. Station de Logicoop**

a) Moyennes PM10 et nombre de jours de dépassements :

Logicoop	Moyenne de la période considérée ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	Nb dépassement du seuil d'information ( $\geq 50\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24h)	Nb dépassement du seuil d'alerte ( $\geq 80\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24h)	Nb de dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé humaine ( $\geq 50\mu\text{g}/\text{m}^3$ jour)
2014	14	2	0	1
2015	14	0	0	0
2016	15	0	0	0
2017	15	0	0	0
2018	16	0	0	0
2019 T4	15,3	1	0	1
2019	14,7	1	0	1
2020 T1	12,3	0	0	0
2020 T2	10,5	0	0	0
2020 T3	10,2	0	0	0
2020 T4	11,6	0	0	0

La concentration moyenne de ce trimestre reste dans la moyenne des concentrations mesurées lors des trimestres précédents et inférieure à la moyenne des années précédentes.

b) Seuil d'information et de recommandations (50  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

c) Seuil d'alerte (80  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne journalière):

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (35 jours de dépassement de 50  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

### 3. Station de Montravel

a) Moyennes PM10 et nombre de jours de dépassements :

Montravel	Moyenne de la période considérée ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	Nb dépassement du seuil d'information ( $\geq 50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24h)	Nb dépassement du seuil d'alerte ( $\geq 80 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24h)	Nb de dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé humaine ( $\geq 50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ jour)
2014	18	3	0	2
2015	16	0	0	0
2016	17,5	5	0	2
2017	20	4	1	2
2018	16	5	1	2
2019 T4	18,9	2	0	1
2019	18,4	7	1	3
2020 T1	13,3	0	0	0
2020 T2	13	0	0	0
2020 T3	13,7	0	0	0
2020 T4	12,3	0	0	0

La concentration moyenne de ce trimestre est inférieure aux concentrations mesurées lors des trimestres précédents qui sont eux-mêmes bien en-deçà de la moyenne des années précédentes.

b) Seuil d'information et de recommandations (50  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

c) Seuil d'alerte (80  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (35 j de dépassement de 50  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

#### **4. Station de Faubourg Blanchot**

a) Moyennes PM10 et nombre de jours de dépassements :

Faubourg Blanchot	Moyenne de la période considérée ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	Nb dépassement du seuil d'information ( $\geq 50\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24h)	Nb dépassement du seuil d'alerte ( $\geq 80\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24h)	Nb de dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé humaine ( $\geq 50\mu\text{g}/\text{m}^3$ jour)
2014	14	0	0	0
2015	13	0	0	0
2016	13	0	0	0
2017	14	0	0	0
2018	14	0	0	0
2019 T4	16,2	1	0	1
2019	14,9	1	0	1
2020 T1	13,1	0	0	0
2020 T2	12,5	0	0	0
2020 T3	12,1	0	0	0
2020 T4	11,9	0	0	0

La concentration moyenne de ce trimestre est restée stable par rapport aux 3 premiers trimestres et toujours inférieure aux concentrations mesurées lors des années précédentes.

b) Seuil d'information et de recommandations (50  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

c) Seuil d'alerte (80  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (35 jours de dépassement de 50  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

## B. DIOXYDE DE SOUFRE

### 1. Rappel des valeurs de référence

*Extrait de l'arrêté n° 11387-2009/ARR/DIMENC du 12 novembre 2009 et l'arrêté n° 2366-2013/ARR/DIMENC du 20 septembre 2013 modifiant l'arrêté n° 11387-2009/ARR/DIMENC du 12 novembre 2009 autorisant la Société le Nickel – SLN à poursuivre l'exploitation de son usine de traitement de minerai de nickel de Doniambo, sur le territoire de Nouméa :*

La période annuelle de référence est l'année civile et les moyennes horaires sont calculées en moyenne glissante sur ¼ d'heure.

**Objectifs de qualité :**

50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle.

**Seuil de recommandation et d'information :**

300 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire.

**Seuil d'alerte :**

500 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives.

**Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :**

- centile 99,7 (soit 24 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours) des concentrations horaires : 350 µg/m<sup>3</sup>.
- centile 99,2 (soit 3 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières : 125 µg/m<sup>3</sup>.

## 2. Station de Logicoop

a) Moyennes SO<sub>2</sub> et nombre d'heures de dépassements :

Logicoop	Moyenne de la période considérée ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	Nb dépassement du seuil d'information ( $\geq 300\mu\text{g}/\text{m}^3$ moy <sub>horaire</sub> )	Nb dépassement du seuil d'alerte (moy <sub>horaire</sub> $\geq 500\mu\text{g}/\text{m}^3$ , durant 3h consécutives)	Nb heure $\geq 350\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb jour $\geq 125\mu\text{g}/\text{m}^3$
2014	7	0	0	0	0
2015	8	0	0	0	0
2016	9	19	0	7	0
2017	6	0	0	0	0
2018	5	1	0	8	0
2019 T4	5,4	0	0	0	0
2019	3	0	0	0	0
2020 T1	1,5	0	0	0	0
2020 T2	2,8	0	0	0	0
2020 T3	2,6	0	0	0	0
<b>2020 T4</b>	<b>5,5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

La concentration moyenne mesurée lors de ce trimestre connaît une augmentation par rapport aux trimestres précédents tout en restant du même ordre que les moyennes des années antécédentes.

b) Seuil d'information et de recommandations (300  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

c) Seuil d'alerte (500  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne horaire glissante, dépassé pendant 3 heures consécutives) :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

### **3. Station de Montravel**

a) Moyennes SO<sub>2</sub> et nombre d'heures de dépassements :

Montravel	Moyenne de la période considérée ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	Nb dépassement du seuil d'information ( $\geq 300 \mu\text{g}/\text{m}^3$ moy <sub>horaire</sub> )	Nb dépassement du seuil d'alerte (moy <sub>horaire</sub> $\geq 500 \mu\text{g}/\text{m}^3$ , durant 3h consécutives)	Nb heure $\geq 350 \mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb jour $\geq 125 \mu\text{g}/\text{m}^3$
2014	3	4	0	2	0
2015	3	5	0	2	0
2016	5	16	0	10	0
2017	3	4	0	3	0
2018	4	11	0	8	0
2019 T4	1,5	1	0	0	0
2019	1,3	2	0	1	0
2020 T1	0,6	0	0	0	0
2020 T2	1,4	0	0	0	0
2020 T3	2,5	0	0	0	0
2020 T4	3,0	0	0	0	0

La concentration moyenne mesurée lors de ce trimestre est en augmentation comparée aux trimestres précédents tout en restant du même ordre que les moyennes des années antécédentes.

b) Seuil d'information et de recommandations (300  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

c) Seuil d'alerte (500  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne horaire glissante, dépassé pendant 3 heures consécutives) :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

#### 4. Station de Faubourg Blanchot

a) Moyennes SO<sub>2</sub> et nombre d'heures de dépassements :

Faubourg Blanchot	Moyenne de la période considérée ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	Nb dépassement du seuil d'information ( $\geq 300\mu\text{g}/\text{m}^3$ $\text{moy}_{\text{horaire}}$ )	Nb dépassement du seuil d'alerte ( $\text{moy}_{\text{horaire}} \geq$ $500\mu\text{g}/\text{m}^3$ , durant 3h consécutives)	Nb heure $\geq 350\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb jour $\geq 125\mu\text{g}/\text{m}^3$
2014	1	0	0	0	0
2015	2	0	0	0	0
2016	3	0	0	0	0
2017	3	0	0	0	0
2018	2	0	0	0	0
2019 T4	0,7	0	0	0	0
2019	0,9	1	0	1	0
2020 T1	0,3	0	0	0	0
2020 T2	2,9	1	0	1	0
2020 T3	2,1	0	0	0	0
2020 T4	0,4	0	0	0	0

La concentration moyenne mesurée lors de ce trimestre est inférieure à la moyenne trimestrielle du T4 2019 mais également aux concentrations moyennes trimestrielles précédentes.

b) Seuil d'information et de recommandations (300  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

c) Seuil d'alerte :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

## 5. Station de Griscelli

a) Moyennes SO<sub>2</sub> et nombre d'heures de dépassements :

Griscelli	Moyenne de la période considérée ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	Nb dépassement du seuil d'information ( $\geq 300\mu\text{g}/\text{m}^3$ moy <sub>horaire</sub> )	Nb dépassement du seuil d'alerte (moy <sub>horaire</sub> $\geq 500\mu\text{g}/\text{m}^3$ , durant 3h consécutives)	Nb heure $\geq 350\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb jour $\geq 125\mu\text{g}/\text{m}^3$
2014	2	5	0	5	0
2015	2	3	0	1	0
2016	2	6	0	6	0
2017	3	17	1	14	1
2018	2,3	17	0	13	1
2019 T4	0,8	0	0	0	0
2019	0,9	2	0	0	0
2020 T1	1,4	2	0	1	0
2020 T2	1,6	0	0	0	0
2020 T3	2,6	1	0	0	0
2020 T4	0,5	0	0	0	0

La concentration moyenne mesurée lors de ce trimestre est inférieure à la moyenne trimestrielle du T4 2019 ainsi que des moyennes annuelles précédentes (entre 1 et 3  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ).

b) Seuil d'information et de recommandations (300  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

c) Seuil d'alerte (500  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne horaire glissante, dépassé pendant 3 heures consécutives) :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

## C. DIOXYDE D'AZOTE

### 1. Rappel des valeurs de référence

*Extrait de l'arrêté n° 2366-2013/ARR/DIMENC du 20 septembre 2013 modifiant l'arrêté n° 11387-2009/ARR/DIMENC du 12 novembre 2009 autorisant la Société le Nickel – SLN à poursuivre l'exploitation de son usine de traitement de minerai de nickel de Doniambo, sur le territoire de Nouméa :*

La période annuelle de référence est l'année civile.

Les moyennes horaires sont calculées en moyenne glissante sur ¼ d'heure.

**Objectif de qualité :**

40 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle.

**Seuil de recommandation et d'information :**

200 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire.

**Seuils d'alerte :**

400 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire.

200 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire si la procédure d'information et de recommandation pour le dioxyde d'azote a été déclenchée la veille et le jour même et que les prévisions font craindre un nouveau risque de déclenchement pour le lendemain.

**Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :**

- centile 99,8 (soit 18 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours), calculé à partir des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure, prises sur toute l'année, égal à 200 µg/m<sup>3</sup>.
- 40 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle.

## **2. Station de Logicoop**

a) Moyennes NO<sub>2</sub> et nombre d'heures de dépassements :

Logicoop	Moyennes de la période considérée ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	Nb dépassement du seuil d'information ( $\text{moy}_{\text{horaire}} \geq 200\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	Nb dépassement du seuil d'alerte ( $\text{moy}_{\text{horaire}} \geq 400\mu\text{g}/\text{m}^3$ )
2014	7	0	0
2015	6	0	0
2016	5	0	0
2017	5	0	0
2018	5	0	0
2019 T4	4,5	0	0
2019	5,2	0	0
2020 T1	2,9	0	0
2020 T2	5,8	0	0
2020 T3	7,7	0	0
<b>2020 T4</b>	<b>5,4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

La concentration moyenne en NO<sub>2</sub> mesurée au cours de ce trimestre est du même ordre que les moyennes annuelles précédentes (entre 5 et 7  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ).

b) Seuil d'information et de recommandations (200  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

c) Seuils d'alerte (400  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (18 heures de dépassement de 200  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure) :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

### **3. Station de Montravel**

a) Moyennes NO<sub>2</sub> et nombre d'heures de dépassements :

Montravel	Moyennes NO <sub>2</sub> de la période considérée calculées sur des moyennes horaires ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	Nb dépassement de la moy <sub>horaire</sub> $\geq 200\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb dépassement de la moy <sub>horaire</sub> $\geq 400\mu\text{g}/\text{m}^3$
2014	6	0	0
2015	5	0	0
2016	5	0	0
2017	6	0	0
2018	6	0	0
2019 T4	3,9	0	0
2019	5	0	0
2020 T1	2,8	0	0
2020 T2	5,6	0	0
2020 T3	6,5	0	0
<b>2020 T4</b>	<b>3,1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

La concentration moyenne en NO<sub>2</sub> mesurée au cours de ce trimestre est du même ordre de grandeur que la moyenne du T4 2019 mais inférieure à celles des années précédentes (entre 5 et 6  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ).

b) Seuil d'information et de recommandations (200  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

c) Seuils d'alerte (400  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (18 heures de dépassement de 200  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure) :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

#### **4. Station de Faubourg Blanchot**

a) Moyennes NO<sub>2</sub> et nombre d'heures de dépassements :

Faubourg Blanchot	Moyennes de la période considérée ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	Nb dépassement du seuil d'information ( $\text{moy}_{\text{horaire}} \geq 200\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	Nb dépassement du seuil d'alerte ( $\text{moy}_{\text{horaire}} \geq 400\mu\text{g}/\text{m}^3$ )
2014	6	0	0
2015	6	0	0
2016	6	0	0
2017	6	0	0
2018	5	0	0
2019 T4	2,8	0	0
2019	4,1	0	0
2020 T1	1,6	0	0
2020 T2	5,7	0	0
2020 T3	5,5	0	0
<b>2020 T4</b>	<b>2,1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

La concentration moyenne en NO<sub>2</sub> mesurée au cours de ce trimestre est du même ordre de grandeur que moyenne du T4 2019 et inférieure aux moyennes des années précédentes (entre 5 et 6  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ).

b) Seuil d'information et de recommandations (200  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

c) Seuils d'alerte (400  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (18 heures de dépassement de 200  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure) :

Aucun dépassement n'a été observé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

### **III. ANNEXES**

Sans objet